

Méthodologie d'une opération nationale d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire littoral français

Annexe scientifiques au contrat d'étude DAPA-UBO-Géomer

**Ministère de la culture et de la communication
Direction de l'architecture et du patrimoine
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01**

Article 1 – OBJET DE L'ÉTUDE

L'étude a pour objet de préciser la méthodologie d'une opération nationale d'inventaire général du patrimoine culturel, telle que le prévoit la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans son article 95, appliquée au territoire littoral français.

Plus de la moitié des communes littorales du territoire métropolitain ont fait ou font l'objet d'une opération d'inventaire. Cette couverture du littoral est d'ampleur inégale suivant les régions et composite quant à son contenu : l'approche retenue aborde l'ensemble du patrimoine (opérations généralistes, dites topographiques) ou privilégie une seule composante du patrimoine (opérations thématiques).

Une telle vision, fragmentée dans son extension et dans ses modes d'approche, même lorsqu'ils s'attachent au patrimoine maritime, ne permet pas de prendre en compte les caractéristiques propres au littoral ni de répondre aux enjeux qu'il présente en termes de connaissance et d'aménagement.

La présente étude porte sur l'articulation à concevoir entre les différentes échelles géographiques, sur les problématiques et les données patrimoniales aptes à exprimer au mieux la spécificité du territoire littoral, sur les procédures d'acquisition de ces données, et sur les modalités de leur restitution en particulier auprès des décideurs.

Article 2 – PRÉSENTATION DES TRAVAUX

La première étape s'appuiera sur les opérations d'inventaire qui ont été conduites ou qui sont conduites sur la façade maritime de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord.

Pour donner suite aux conclusions du rapport d'étude *Projet d'opération nationale d'inventaire général du patrimoine culturel littoral*, cité en annexe, elle portera une attention particulière à l'inventaire des communes littorales des Côtes d'Armor d'une part et au projet d'opération concernant l'estuaire de la Gironde de l'autre. En effet, ces deux opérations généralistes, en élargissant le champ d'investigation habituel de l'inventaire à la dimension ethnologique pour la première et à une problématique paysagère pour la seconde, permettent une lecture renouvelée du littoral en tant que territoire spécifique.

Une analyse et un relevé des éléments de bonne pratique en matière de connaissance (problématiques des opérations, nature des données) – notamment au regard et, le cas échéant, en complément des orientations définies dans *Principes, méthodes et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel, 2007* -, viendra conclure cette première étape.

La seconde étape portera sur les questions de restitution et de diffusion des résultats des opérations et plus précisément en direction des décideurs.

Il convient de distinguer les données pertinentes du point de vue de la connaissance du patrimoine culturel du littoral, données primaires issues des opérations, des informations plus synthétiques (indicateurs explicatifs ou de suivi) et directement interprétables à titre d'aide à la décision par des non-spécialistes.

Les systèmes d'information géographiques sont bien adaptés à la collecte, au traitement de ces deux catégories de résultats et à leur restitution dans leur dimension territoriale. Dans ce domaine, les pratiques et expérimentations sont diverses dans leurs échelles et leurs finalités et trois d'entre elles

se distinguent par leur vocation à appréhender le littoral dans son ensemble et à mutualiser les données (accessibilité des données, interopérabilité des systèmes) : l'ATLAS DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, le projet de SIG LITTORAL communal et l'Observatoire du littoral.

Il est attendu de cette seconde étape des propositions en matière d'indicateurs et des recommandations pour la collecte, le traitement et la diffusion des résultats des opérations et des indicateurs qui en sont issus, par l'intermédiaire des systèmes d'information géographiques.

Article 3 – CALENDRIER DES TRAVAUX

- | | |
|-----------------------|---|
| 1ère phase (3 mois) : | rapport de synthèse et relevé des bonnes pratiques. |
| 2ème phase (9 mois) : | cahier de propositions d'indicateurs patrimoniaux et de recommandations en matière de système d'information géographique. |

Article 4 – SUIVI SCIENTIFIQUE ET ÉVALUATION

Le suivi scientifique est assuré par les experts désignés par la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (MM. Bernard Toulhier, Philippe Vergain, Georges Coste, Eric Cron) et par le laboratoire Géomer (Mme Françoise Péron).

Conformément au décret n°2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n°2004-809 mentionnée ci-dessus, la présente étude est soumise, pour évaluation, au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Article 5 – ANNEXES

- 1) Article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- 2) Décret n°2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- 3) Décret 2004-311 du 29 mars 2004 fixant la liste des communes riveraines des estuaires et des deltas considérées comme littorales en application de l'article L.321-2 du code de l'environnement et la liste des estuaires les plus importants au sens du IV de l'article L.146-4 du code de l'urbanisme : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- 4) *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel*. Dir. Hélène Verdier ; réd., Xavier de Massary et Georges Coste. Paris: Ministère de la culture et de la communication, 2007. (Documents & Méthodes, 9, 2e éd.). 224 p. ISBN 978-2-11-096880-7 : http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf
- 5) Atlas du patrimoine : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/atlas-note-2007.pdf>
- 6) FRÉMAUX (Céline). *Projet d'opération nationale d'inventaire général du patrimoine culturel littoral, rapport d'étude*. Paris :Ministère de la culture et de la communication, mars et juillet 2007. <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/index-dossiers.htm>
rubrique « Patrimoine »

- 7) *Rapport relatif au schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral*. Dir. Catherine Bersani ; réd. Marie-Louise Simoni, Yves-Marie Allain, Georges Ribière, Jean Denègre, Pierre Planques, Yves Tugayé. Paris : Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Ministère de l'écologie et du développement durable, octobre 2006. 120 p.
http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Litto_oct06_cle076f41.pdf
- 8) Observatoire du littoral : <http://www.ifen.fr/littoral/>